

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 20 décembre 2024

Délibération N° DE_074_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 12/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER

Représentés :

Absents et Excusés : Thierry COMBES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FRAT 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 ""Ensemble, faire réussir la Lozère", le Conseil départemental a prévu un nouveau fonds pour apporter plus de souplesse et de réactivité à l'accompagnement des projets d'investissement des collectivités pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifié: travaux non prévisibles, travaux à l'émergence rapide...

Ce fonds nommé Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires est doté d'une enveloppé de 4 M€ sur la période de contractualisation soit une enveloppe prévisionnelle de 1M€/an pour l'ensemble du département. Il a pour objectif d'accompagner les projets d'un montant d'opération inférieur à 50 000€ HT dont la mise en œuvre est prévue dans l'année.

Afin de candidater à cet Appel à Projet du Département , la collectivité doit déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Vu le règlement du Fonds de Réserve d'Appui au Territoire 2023, adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n°CP_22_321 du 25 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier d'enfouissement des réseaux secs de Nozerolles au titre du FRAT 2025:

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Enfouissement des réseaux secs	48 140 eur		Date de transmission de l'acte: 24/12/2024 Date de reception de l'AR: 24/12/2024 048-214800468-DE_074_2024-DE A G E D I

Après en voir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux secs;

PROPOSE de déposer le dossiers de candidature correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère;

PROPOSE d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/12/2024

Date de reception de l'AR: 24/12/2024

048-214800468-DE_074_2024-DE

A G E D I